CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra supprimer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les Annonces publiées en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, paroissent pour une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 centsapour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-bateau, fin marcheur, CORSAIRE, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour *Madisonville*, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressement pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—3m WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS:

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	12 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	23 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec le plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements du genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 16 nov.

SUCCESSION DE MARCELIN GARNIER.

AVIS est donné aux créanciers de la dite succession de *vouloir bien présenter, dans le plus bref délai*, leurs comptes au soussigné ; en même temps, les personnes qui doivent à la dite succession sont invitées à payer entre ses mains les sommes qu'elles peuvent devoir.

PIERRE CLAPIER,
5 jan Curateur aux *héritiers absens.*

BUREAU DE LOTERIE, DE DEPOT ET DE COURTAGE.—Rue St. Louis, No. 61, entre les rues Royale et Chartres. On y vend constamment des billets de Loterie de cette ville, par paquets, billets, demi-*billets, et quarts de billets.*

On y achète des billets de banque sans cours ; on y vend, échange ou achète des monnaies étrangères au pair du pays ainsi que des sous.

On y fait des prêts sur gages, pour un temps limité, sur des montres, pendules, bijoux, argenterie, ornements de cheminée, et autres articles faciles à vendre.

La plus grande ponctualité est mise dans les affaires de courtage, et dans les achats et ventes d'esclaves.

N. B. On achète ou échange de vieil or ou argent, des bijoux, des pierres précieuses, pour du comptant ou des marchandises, billets de loterie, &c. &c.

1er. jan G. EVERETTE,
Agent pour les propriétaires, N. Orléans.

MAGASIN DE COMMISSION, &c.—Rue St. Louis, No. 61, entre Royale et Chartres, où l'on recevra pour vendre, toutes espèce de marchandises ; meubles ; fonds de magasin ; productions du pays, &c. &c. pour être mis à l'encan ou vendus à l'amiable, *selon les ordres des propriétaires.* On fera également des envois *dans les différentes villes de l'Union.*

☞ On a engagé un encanteur commissionné pour effectuer les ventes.

N. B. On y recevra également des consignations de marchandises &c. par grandes ou petites quantités. De petites avances seront faites sur les *articles de cours* ; et on ne vendra les marchandises que pour du comptant, et sans réserve.

P. S. Les affaires seront faites au même taux que prennent les autres agents.

G. EVERRETTE,
Courtier de Change, Agent-Général, Marchant-commissionnaire, et Agent des propriétaires
1er. janvier à la Nouvelle-Orléans.

AVIS AU PUBLIC.—Le soussigné engagé particulièrement pour les ventes à l'encan dans la ville de New-York, a nommé M. G. Everrette, de la Nlle.-Orléans, comme son seul agent, pour la transaction des ventes au détail par commission et les envois, le soussigné continuera dans la ville de New-York la même profession, et fera des envois tous les mois à M. Everrett, à la Nouvelle-Orléans, où il s'est établi rue St. Louis, No. 61.

1er. janv H. L. STONEMETZE, New-York.

PLANCHES ET ROUES.—Roues de Charrettes, Charrettes, Drays et Brouettes, faits avec de bons matériaux, coupés dans la saison convenable. A vendre constamment par

TOURNY & BECKWITH,
27 déc Nouvelle Levée, No. 15

A VENDRE—50,000 Gallons melasses, près de la ville, et livrables *de suite par*
27 déc BLANC & BRUGIER.

PERDU—Un ballot de livres marqué W. M'Kean, *débarqué du navire Heraclide, depuis deux semaines* environ, il est à supposé qu'il a été enlevé sur la Levée par erreur; on recevra avec plaisir les informations qui pourraient être données à ce sujet.

22 déc LINCOLN & GREEN.

EN débarquement du navire Helvetia, venant du Havre, 60 milliers tuiles à crochets; 700 boisseaux pommes de terre. *Aussi, en magasin:* 30 caisses champagne; 50 caisses grand vin, Château Léoville, 23 do. do. Haut-Barsac. A vendre par

THEODORE NICOLETTI & CO.
10 déc Rue Royale, No. 103.

PLOMB EN SAUMONS à vendre sur la Levée, s'adresser à 18 déc J. MAGER.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Sarah Ann, du Havre, jolis habillements d'enfants en drap, *circonscrits et rétrécis. Aussi:* jolies chapeaux de dames de 3 à 4 ds, manteaux de dames en drap, jolis fichus, &c. &c.

AUGUSTE GOUY & CO,
22 déc rue Royale, No. 188.

LA Banque de l'Union de la Louisiane tire des Chèques *sur New-York, au pair.* J. B. PERRAULT.

400 BOISSEAUX POMMES DE TERRE de France, d'une qualité supérieure, à $1 le baril, se vendent s'adresser de suite à bord du navire Helvetia, venant du Havre, vis-à-vis la rue St. Philippe. 28 déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 16 Janvier 1833, il sera vendu à la bourse Hewlett, un TERRAIN et les bâtisses qui sont dessus, situé rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mme. Veuve Coudray et de l'autre par celle de Mr. Larive; il mesure 54 pieds de face, dont 30 pieds ont 120 de profondeur, 18 pieds *ont 90 de profondeur et 6 pieds ont 70 pieds de profondeur*; les bâtisses consistent en 3 appartemens de face sur la rue dont un à 24 pieds de face, l'autre 18 pieds de face, et le 3ème. 8½ pieds de face, chacun d'eux ayant 23 pieds de profondeur, tous en briques ; les deux premiers avec cheminées et *converts en tuiles rondes*; l'autre sans *cheminée* et couvert *en terrasse*. Plus deux appartemens à cheminée, une chambre haute et une cave ; le tout en briques couvert en tuiles plates. Une maison attenant, briquetée entre poteaux, couverte en morrains, composée de deux appartemens, une cuisine et deux chambres à domestiques, construite en briques, couverte en terrasse ; un caveau derrière la cuisine, deux puits en briques, une cave, et un paratonnère. Les banquettes sont payées.

Conditions :—1000 piastres comptant, et le surplus en tiers dans 6 mois, un tiers à 12 mois et un tiers à 18 mois, en billets endossés à satisfaction, en tels coupons que le vendeur jugera convenable et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé devant F. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 janv

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 16 Janvier 1833, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett, une négresse nommée Miranda, âgée de 20 ans, avec son enfant Coralie, âgée de 16 mois, elle est blanchisseuse, repasseuse, servante de maison, très intelligente et d'un bon caractère, garantie ces vices et maladies prévus par la loi. On annoncera les conditions. 3 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan Jeudi 29 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goëlette MARGARET,

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses apparaux et fournitures ; telle qu'elle se trouve mouillée au bassin ; elle a été construite à Pensacola depuis *dix-huit mois, elle marche très bien, et porte un fort chargement* pour son tonnage ; elle tire très peu d'eau et a été construite pour les voyages du lac, elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27 déc

PAR F DUTILLET.

COUR DES PREUVES.

SUCCESSION DE FEU ANTOINE ABAT.

EN vertu d'un ordre de la dite Cour, il sera vendu à la Bourse Hewlett, Samedi, 26 Janvier 1833, à midi précis, les propriétés suivantes, appartenant à la succession, savoir :—

PROPRIETES FONCIERES.

UN TERRAIN No. 317, situé à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines, mesurant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur faisant face à la rue des Ursulines, le tout mesure française ; ensemble les édifices qui s'y trouvent, consistant 1o. en une maison principale bâtie en briques et couvertes en tuiles, composée de quatre belles *chambres à cheminées*, 2 beaux cabinets, et une galerie fermant en jalousies. 2o. Une autre bâtisse presque neuve, contenant des chambres de domestiques, chambres à repasser et cuisine. 3o. Un office, une grande cave, un grand hangard pour laver, et latrines; plus, deux grandes cuves et un puits avec une pompe. Du côté sud de la *maison*, il y a un jardin séparé de la cour par un clair-voie. La cour est pavée en pierres plates et contient quelques arbres fruitiers.

2o. UN AUTRE TERRAIN, No. 305, situé rue des Remparts, entre celles de St. Philippe et des Ursulines, ayant 60 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, (*mesure française,*) ensemble les édifices qui s'y trouvent et qui forment deux corps de logis séparés, consistant d'un côté en une maison composée de cinq chambres, dont trois à cheminée, une cuisine, un office, un grand hangard, écurie et latrines ; et de l'autre côté, une maison de trois chambres à cheminées, et trois autres chambres, une cuisine, un office, puits à pompe etc.

ESCLAVES.

3o. ELIZA, belle négresse, domestique, âgée de 22 ans, avec ses deux enfans, Georgina, de 3 ans, et Harriet de 15 mois.
4o. SALLY, négresse domestique, de 40 ans.
5o. ROSETTE, do. do. do. 15 à 16 ans.
6o. CHARLES, mulâtre, peintre, de 23 ans.
7o. MARGUERITE, négresse, domestique de 16 à 17 ans.
8o. FRONTIN, nègre charretier, de 18 à 20 ans.
9o. JEAN PIERRE, nègre, peintre, de 40 ans.
10. MARIA, *griffonne, avec son fils mulâtre de 10 ans.*
11. EUGENIE, négresse blanchisseuse, de 40 ans, se plaignant de douleurs.
12. FRANCOIS, nègre charretier, et domestique, de 30 ans.

ACTIONS.

13. DOUZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians.
14. CINQ ACTIONS de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
15. DEUX ACTIONS de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane.
16. DEUX ACTIONS de la Compagnie du Chemin du Lac Pontchartrain.

CONDITIONS :—Les propriétés foncières payables en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, les esclaves en deux termes égaux, d'un et deux ans respectivement du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et portant hypothèque sur les objets vendus. Les actions, payables comptants.

Ve. ANTOINE ABAT, } *Exécuteurs*
JOHN DAVIS. } *testamentaires.*

☞ Les actes de vente seront passés devant Mr. Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 déc.—8,2ps.

RECU par le navire Hewes, capitaine Spears, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,
Maraschino de Trieste; 200 paniers anisette fine;
50 caisses liqueurs *françaises assorties*;
Fruits à l'eau-de-vie;
Marasquin de première qualité;
1200 livres superbes figues au sirop;
Vins en barriques.
Tous ces articles sont de *premier choix.*

A. LACOUTURE,
17 déc—1m Rue de la Levée, No. 21.

A VENDRE.—Un cabaret avantageusement et très bien situé. Pour les conditions, s'adresser à
MEDELICE THOMAS,
1 jan rue de la Levée, No. 77.

A LOUER.—Une MAISON située un ilet plus bas que la Presse à Coton de la Levée. La maison vient d'être nouvellement réparée et peinte, il y a un jardin et un grand terrain, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO,
1 jan rue Royale, No. 117.

SUCRE ET MELASSE.—Plusieurs récoltes de sucre et melasse, à vendre au-dessus et au-dessous de la ville, par DUBERTRAND & LEGENDRE,
29 déc rue St. Louis, No. 63.

MELASSE.—10,000 gallons de Melasse à environ 12 milles audessous de la ville, à vendre par
21 déc DUCROS & MORPHY.

CALLIGRAPHIE.
SYSTEME CARSTAIRIEN.

M. DOLBEAR, professeur d'écriture, de retour en cette ville, ouvrira de nouveau son école d'écriture *jeudi* 20 courant, au No. 49, rue du Canal, au dessus de la librairie de Melle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement invités de venir examiner les exemples d'écriture, d'après lesquels on verra les progrès faits par différents élèves, depuis l'âge de 8 ans, jusqu'à 50 et audessus.

De *nouvelles classes* seront ouvertes *chaque semaine* durant l'hiver et le printemps. Il y a un appartement réservé pour les dames.

Les personnes qui ne comptent rester en ville que quelques jours, peuvent faire un cours entier de leçons.

Il donnera aux dames une écriture *jolie, rapide* et *fashionable*, d'après une méthode qui obvie à la *fatigue qu'occasionne l'écriture*, et il enseigne aux hommes un genre *hardi* et *rapide*.

La première classe pour les dames aura lieu de dix heures à onze et demie du matin; la seconde, d'une heure à deux et demie de l'après midi. Le *reste* de la *journée* et de la soirée (jusqu'à 10 heures) sera réservé aux hommes.

Le frère de M. Dolbear, qui est maintenant à leur établissement du nord, est attendu cette semaine; dès qu'il sera arrivé ils pourront donner des leçons particulières et exécuter toute espèce d'écritures enjolivées dans le meilleur goût.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et douceur de son caractère, que sous celui des rapides progrès de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le système de Carstair, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès rapides, si non sans exemple, qu'ils ont faits.

D'après les specimens que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup supérieure à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture lisible, élégante, rapide et de bon goût est un perfectionnement utile et désirable; c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; P. Dupugier, arpenteur-général.

20 déc—6m.

VENTES A L'ENCAN.

HABITATION-SUCRERIE DE VALEUR, *ET UN GRAND NOMBRE D'ESCLAVES,*
A VENDRE A L'ENCAN,
PAR HEWLETT & PEIRE,
ET H. J. DOMINGON.

IL sera vendu en vente publique, le mardi 29 janvier à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à la Nouvelle-Orléans,

UNE SUCRERIE,
DE GRANDE VALEUR ET EN PLEINE CULTURE,

Située à la Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St.-Bernard, à environ une lieue du Mississipi, et à 5 lieues de la ville, sur le même bord ; mesurant dix-neuf arpents et quelques toises de face, sur chaque côté du Bayou, d'après un dernier relevé fait de l'intérieur de cette paroisse par le voyer des Etats-Unis, dont le plan est déposé dans les archives de la paroisse et dans celles du gouvernement-général à Washington : cette terre a la profondeur ordinaire de quarante arpents sur chaque côté du bayou, et sera vendue avec tous les CHEVAUX, BETES A CORNES, CHARRETTES et tous les autres USTENSILES de l'habitation, et toutes les CANNES en matelas qui ne se trouveraient pas plantées au jour de la vente.

Le Moulin est à vapeur ; les chaudières sont en cuivre, avec des clarificateurs en fer battu. La machine est de manufacture anglaise, et est faite sur le principe de haute-pression de Bolton & Watt, et se dirige facilement; elle suffit amplement pour la roulaison de l'habitation, ayant roulé une récolte de plus de 500 boucauts de sucre. Il y a un superbe moulin à mais qui tourne aussi par des chevaux. La sucrerie est en briques et couverte en bardeaux, elle est bien disposée et a une purgerie susceptible de contenir convenablement 360 boucauts, avec de nouvelles citernes de la capacité de 25,000 gallons. On peut aller visiter cette propriété avant le jour de la vente, en s'adressant à M. R. Richardson, sur les lieux.

Conditions de la vente :—Un cinquième comptant, et le reste en quatre termes égaux, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, en billets par coupons, convenables au vendeur, payables en ville et portant deux noms approuvés, soit tous deux comme tireurs, ou l'un comme endosseur et l'autre comme tireur, chaque billet comprenant l'intérêt sur sa valeur jusqu'au jour du paiement, et l'hypothèque jusqu'à la décharge finale.

Immédiatement après, on vendra séparément, (à l'exception des familles,) TOUS LES NEGRES qui appartiennent à la dite habitation, consistant en cent-quatorze des deux sexes, et formant un atellier qui n'est inférieur à aucun autre de ce pays. Ils sont tous bien acclimatés, et il n'y en a qu'un petit nombre qui ne soient pas dans le pays depuis 11 à 14 ans. On fera la vente de jour en jour jusqu'à ce que tous les esclaves soient vendus. Ils sont tous bien disposés et généralement intelligents ; il se trouve dans le nombre de ces esclaves d'excellents mécaniciens, des fabricants de sucre, des ingénieurs et domestiques de maison; On en donnera de plus amples descriptions dans des affiches qui seront distribuées sous peu de jours.

Conditions pour les esclaves :—Un cinquième comptant, et le reste à un et deux ans, par portions égales avec six pour cent d'intérêt, du jour de la vente, en billets payables en ville et endossés à la satisfaction du vendeur, y compris l'intérêt, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les ventes commenceront tous les jours à midi. Les actes seront passés en l'étude de L.T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 janvier—22

PAR T. MOSSY ET J. LE CARPENTIER & CO.

Il sera vendu, le samedi 26 janvier 1833, à midi, à la Bourse Hewlett,

1o. *Une Habitation* connue sous le nom de la Pointe à Robin, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemine, sur la rive gauche du fleuve, à sept lieues de la Nlle. Orléans, ayant 24 arpens et environ 25 toises de face au *fleuve*, dont 19 arpens et 25 toises ont 80 arpens de profondeur, et les 5 autres seulement 40 arpens, mais ayant droit de préamption pour la double concession. Elle est bornée à une profondeur d'environ 75 arpens et traversée d'un bayou, nommé la rivière aux Cignes, communiquant à la mer ; et est bornée, dans la partie supérieure, par la propriété de M. Pre. Lacoste, et dans la partie inférieure par celle de M. Hy. McCall. Il y a sur la terre environ 68 arpens en souches de cannes du dernier plant, et 20 matelas de cannes pour plants—*De Plus*, les édifices et dépendances qui consistent en—

UNE SUCRERIE à deux équipages, Purgerie, Monlin, Machine à vapeur de premier ordre, avec moulin à gras, construite l'année dernière.

DEUX MAISONS parallèles en briques, de trois pièces, deux cabinets avec galeries devant et derrière.

DEUX PIGEONNIERS en briques, ayant chacun une chambre dessous et un appentis derrière.

UN MAGASIN aussi en briques, divisé en trois pièces, avec deux cabinets et un hangard, une cuisine avec four et chambre à repasser, un poulailler divisé en deux pièces, un hôpital divisé en deux pièces, une écurie à chevaux, une étable à bœufs, onze cabanes à nègres—le tout couvert en bardeaux, solidement construit et monté sur soles.

2o. UNE BELLE TERRE, bien boisée jusqu'au fleuve, ayant 32 arpens de face, ouvrant de 7 arpens sur la profondeur de 40, contenant 1,166 acres en superficie, bornée d'un côté par l'habitation de M. André Benoit, de l'autre par celle de Messrs. A. Abat et E. Macarty.

3o. 61 TETES D'ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 7 enfants et 12 femmes créoles ou dans le pays depuis *long-tems, et parfaitement habitués* aux travaux d'une habitation ; plusieurs sont à talents et plus ample description en sera donnée au moment de la vente.

Conditions :—L'habitation sucrerie, payable à 1, 2 et 3 ans, avec faculté de prolonger de trois ans chacun des termes, en payant un intérêt de 7 p 100 par an. La terre contenant 1,166 acres en superficie, vendue sur le pied du comptant, avec la faculté à l'acquéreur de payer en dix ans, par dixièmes, en indemnisant le vendeur d'un intérêt annuel de 7 v 100 sur les sommes dues. Les esclaves payables à 1 et 2 ans.

N. B.—Il existe sur l'habitation sucrerie, un cimetière de 50 pieds sur 120, bien entouré, faisant face à un chemin. Lequel cimetière le propriétaire ne vend pas, mais il le laisse à perpétuité en jouissance à l'acquéreur, à la condition expresse de l'entretenir entouré et de ne pas changer dans aucun tems l'objet de sa destination. Le procès verbal de la vente sera déposé en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public. Les plans sont déposés chez les encanteurs susdits. 1er jan

PAR F. DUTILLEET.

MERCREDI, 30 de Janvier 1833, prochain, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu à midi, au café de la bourse Hewlett, pour compte de la succession de feu M. F. B. Pacquetat, une négresse nommée Rosette, d'environ 20 ans, depuis 13 ans dans le pays, couturière, domestique de maison et bon sujet. Payable à 6 *mois en billets à la satisfaction.* La vente sera passée par Félix de Armas, notaire public. 29 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi, 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu John J. McNeill, savoir :

ADAM—âgé de 14 ans, très bon domestique et bon charretier.

JIM—âgé de 12 ans, bon nègre de champs.

——âgée de 30 ans, assez bonne domestique de maison, avec son enfant âgé de 2 ans, tous acclimatés et pleinement garantis.

Conditions—4 mois de crédit on billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 déc.

PAR H. DOMINGON.

Il sera vendu à la bourse Hewlett, le Samedi 26 Janvier prochain, à midi, la *négresse nommée* JULIENE, créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier.

Conditions—$184 comptant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 déc-15¾ps

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse Jefferson, il sera vendu samedi, 26 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

UN TERRAIN DE VALEUR,

appartenant à la succession de Burney Curneen, situé à l'encoignure des rues Annonciation et Richard, faubourg Annonciation, désigné sur le plan du dit faubourg comme No. 6, de l'Ilet No. 32, mesurant 60 pieds de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur à la rue Richard; ensemble, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—4 janvier 1833—[No. 6653]—*Cailly alias Deschamps vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par le Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. L. Férand, notaire public, le 9 février prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable. Et en attendant, toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que M. Robert Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour,

5 janv—9,3ps. F. BUISSON, *greffier.*

AVIS.—Egaré ou perdu, de chez le soussigné, dans la nuit du 28 de décembre, un cheval blanc, queue niquetée, âgé à peu près 10 ans, et un cheval alzan brûlé, ayant trois pieds blancs et une étoile au front.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le trouvera. JACQUES CHARBONNET,
7 jan *Paroisse Jefferson.*

A VENDRE.—Deux terrains ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, le 1er. situé rue Bourgogne entre celles Conti et St. Louis, le 2d. attenant au précédent et formant encoignure des rues Bourgogne et Conti.

Pour les conditions, s'adresser à
MEDELICE THOMAS,
21 déc rue de la Levée, No. 77.

337 COLLIS manchandises anglaises, et autres manufactures, choisies expressément pour le marché mexicain, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
23 déc. Rue Royale, No. 117.

MELASSE.—12,000 gallons Melasse à vendre sur un habitation à 100 milles de la ville. S'adresser à
24 déc—3 A. GUERTIER & BOUTIN.

AVIS AUX BOTANISTES, AUX JARDINIERS, *ET AUX AMATEURS DE FLEURS.*

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

A VENDRE.

Une HABITATION d'environ 25 arpents de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Placquemines, à 7 heures de la Nlle.-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpents en souches et plan de cannes à sucre en très bon état, et une récolte en maïs, suffisante pour la provision de l'année, avec 51 ESCLAVES dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfants; 26 CHEVAUX mulets ou bêtes cavalines, 24 BETES-A-CORNES—De plus les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation.

On la vendra avec ou sans les esclaves et animaux, à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi, 26 suivant par la voie d'encan public.

S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné, ou bien en ville, à MM. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet, 1832.
15 déc C. B. DUFAU.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement,
350 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et rosés, par caisses de 2, 4, 5, et 6 deuz; par paniers de 12 et 6 bouteilles, et par demi paniers de 12 demi bouteilles.
Tous ces vins sont garantis de 1ère. qualité et seront vendus à très bas prix. 7 jan

VR. ROUMAGE, rue Royale, No. 116, offre à vendre à des prix modérés:
3000 caisses par 12 bouteilles et 24 pintes vin de claret, de Pauillac, St. Julien, St. Esteph, Château-Margaux, haut Brion, Lafitre, Grand-larose &c.
50 caisses de 25 bouteilles chaque, do Haut-Brion, Margaux et Latour.
300 barriques de vin, St. Julien, St. Esteph, Chateaux-Margaux, Pauillac, Chateau Latour, Haut-Brion &c.
100 tiercons vins de St. Julien et Pauillac; 100 do vins blanc de Graves; Barsac &c.
1200 paniers anisettes de différentes qualités.
5 demi pipes eau-de-vie de Cognac 4me. preuve, de l'étampe de J. J. Dupuy.
200 caisses fruits à l'eau-de-vie, prunes, pêches et abricots.
100 caisses liqueurs superfines, de différentes qualités.
100 paniers Campagne mousseux par 12 bout. et 24 pintes de la célèbre étampe de JOLY.
50 caisses do A. I. 1825.
50 caisses Bourgogne mousseux, de 24 bout. et 24 pintes.
400 boites de sardines à l'huile.
10 balles lignes françaises à pêcher.
Bouchons pour bouteilles et pintes; différens autres articles de son genre de commerce. 7 janv

MR. THOMAS POLLOCK, GRAVEUR ET IMPRIMEUR EN TAILLE DOUCE, venant d'Edinburg, informe respectueusement les citoyens de la Nlle.-Orléans, qu'il s'est établi dans la rue de Chartres, No. 7, où il a intention d'exercer sa profession et de travailler à des prix modérés. 20 déc—15

EXPOSITION D'UN NOUVEAU GENRE,

GRANDES CURIOSITES VIVANTES,
De Philadelphie.

ON a exposé ces curiosités à l'encoignure des rues Jefferson et de la Levée, et elles n'y demeureront que quelques temps ; on y verra entr'autres,

LE HYSTRIX CHIRISTATA,

Ou le *Porc-Epique* d'Afrique, le premier qui soit venu en Amérique ; un énorme

ANACONDA,

LE GRAND SERPENT DES MONTAGNES,

Appelé communément LA TERREUR DU CEYLAN:

Il a pris de dix-huit pieds de longueur ;

LE BOA CONSTRICTEUR, ou le *Grand Serpent du Java*, presqu'aussi gros que l'*Anaconda*, et ayant à peu près le *même instinct*. Les habitans de l'Indoustan le nomment *Serpent Etrangleur*, et lorsqu'ils sont grands ils sont capables de tuer des cerfs, des buffles, et même des tigres. Les couleurs de ces admirables reptiles sont vives et superbes, au-delà de toute description. On peut donner une idée de leur voracité en disant que l'un d'eux avale, dans un seul repas, des volailles entières avec leurs plumes. Les spectateurs n'ont rien à craindre, attendu que ces serpents sont dans des cages de fil de fer. Les personnes les plus timides peuvent en approcher.

Un superbe BOA du Bengal.

Le grand SERPENT DES ROCHERS, de Madras.

L'OCELOT, ou *Petit Tigre*, des bords de l'Orénoc.

Aussi : Les DEUX SERPENTS DESTRUCTEURS, ou *Divinités égyptiennes*, animaux extraordinaires.

La TETE du cannibal HOWAMAN, chef de la Nouvelle-Zélande, bien tatouée et parfaitement conservée.

N. B.—Tous les lundis à 8 heures du soir on donnera à manger des lapins ou des volailles, à un des serpents.

☞ *Heures d'exhibition: depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 du soir.* Prix d'entrée—quatre escalins ; moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

L'entrée est par la rue Jefferson.

☞ Il est défendu de fumer dans la salle. 25 déc—1m

AU NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, No. 249,
Ancien magasin de Mr. Choisne.

LE soussigné informe les Dames de la ville et le public qu'il offre à vendre les objets suivans, reçus par les derniers arrivages de France :

Nattes à la grecque; do dittes fausses queues,
Coiffures en coques montées sur peignes,
Do en fleurs pr. bals; tours indéfrisables &c.
Un assortiment général de grands peignes à chignon imprimés et découpés en dessins nouveaux.
Peignes d'écaille, à retaper,
Do do à fourchettes, à décrasser, à favons, &c.
Do do en buffle,
Cure-dents et cure-oreille en écaille,
Tabatières d'écaille et autres à double fonds et à sujets,
Une grande quantité de brosses à dents, à ongles, à peignes, à tête, à habit et à rhumatisme &c.
Eponges f